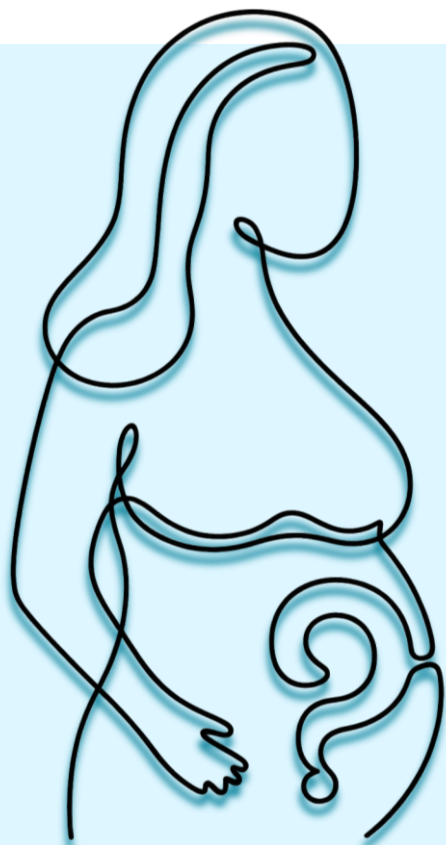


Guide

Grossesse non planifiée

Une grossesse non planifiée peut représenter un grand défi émotionnel et pratique pour toutes les personnes concernées et susciter un grand nombre de questions, de craintes et de sentiments contradictoires. Ce guide s'adresse aux personnes concernées et à leur entourage. Il présente les bases juridiques applicables, propose des solutions possibles et renvoie vers les institutions de soutien et de conseil adaptées. Son objectif est de vous aider à choisir une solution adaptée à votre situation personnelle. Vous avez droit à une aide et à des conseils gratuits.



*C'est à vous
de décider: il n'y a pas
de bonne ou de mau-
vaise décision!*



Maternité/parentalité

Si vous souhaitez mener votre grossesse à terme et élever votre enfant vous-même, que ce soit seul-e, avec l'autre parent/le père de l'enfant ou avec l'aide de tiers, vous pouvez être confronté-e à diverses difficultés et questions. Dans une telle situation, des offres de soutien et de conseil sont à votre disposition, par exemple si vous avez des questions d'ordre financier, sur le droit du travail, sur le droit civil ou sur les futures modalités de garde ou en cas de difficultés dans le couple.

Interruption de grossesse



En principe, la décision finale de poursuivre ou d'interrompre la grossesse revient à la personne enceinte.

Si vous souhaitez interrompre votre grossesse, adressez-vous à un-e gynécologue, qui mènera un entretien approfondi avec vous. Vous faire conseiller peut vous aider à prendre la bonne décision pour vous. Vous recevrez en outre des informations sur les aides auxquelles vous pourrez prétendre. Lors du premier entretien, les dispositions légales, les risques pour la santé et le déroulement de l'interruption de grossesse vous seront expliqués. En cas de doute, vous pouvez bénéficier de conseils gratuits, confidentiels et neutres.

En Suisse, l'interruption de grossesse est possible à la demande de la personne enceinte jusqu'à la douzième semaine de grossesse. Toute interruption ultérieure doit être motivée par des raisons médicales avec mise en danger grave de la personne enceinte. Le coût de l'interruption de grossesse est pris en charge par l'assurance de base de la caisse-maladie.

Il existe deux méthodes d'interruption de grossesse:

- Interruption médicamenteuse, réalisée par la prise d'un médicament autorisé
- Interruption chirurgicale, qui consiste en une intervention médicale

Le choix de la méthode dépend notamment du stade de la grossesse et de votre état de santé. Votre médecin vous présentera les options adaptées à votre situation.

Vous avez moins de 16 ans?

Vous avez moins de 16 ans et souhaitez interrompre votre grossesse? Dans ce cas, la loi vous oblige, en plus de l'entretien-conseil détaillé avec votre gynécologue, à vous adresser au centre officiel de consultation en matière de grossesse (elbe). La consultation est gratuite et confidentielle. Vous pouvez décider vous-même si vous souhaitez poursuivre ou non la grossesse. Il n'est pas obligatoire d'informer vos parents/tuteurs légaux.



Adoption

Si vous ne souhaitez/ne pouvez pas interrompre votre grossesse ou si une interruption n'est plus possible en raison du stade avancé de la grossesse, vous pouvez autoriser l'adoption de l'enfant après l'accouchement. Il est important de demander conseil et de recevoir l'aide nécessaire. Vous pouvez vous faire conseiller de manière gratuite et confidentielle.

Le centre de consultation en matière de grossesse (elbe), l'organisation «Santé sexuelle Suisse», le centre de consultation en matière d'adoption ou encore la clinique gynécologique de votre région peuvent vous informer et vous conseiller.

Accouchement confidentiel

Si personne de votre famille ou de votre entourage ne doit être informé de votre grossesse, vous pouvez accoucher en toute confidentialité. Cela signifie que vous bénéficiez d'une prise en charge et de soins médicaux sous un pseudonyme pendant la grossesse et l'accouchement. Vos données personnelles sont gardées confidentielles et transmises exclusivement à l'état civil ainsi qu'à l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Après la naissance et si le père de l'enfant/l'autre parent a également donné son accord ou est inconnu, vous pouvez autoriser l'adoption de l'enfant.

Le centre de consultation en matière de grossesse (elbe), l'organisation «Santé sexuelle Suisse», le centre de consultation en matière d'adoption ou encore la clinique gynécologique de votre région peuvent vous informer et vous conseiller sur l'accouchement confidentiel.

Vous trouverez des informations complémentaires ainsi que les adresses des points de contact cantonaux sur le site Internet de Santé Sexuelle Suisse à l'adresse <https://www.sante-sexuelle.ch/>.

Centres de consultation



Conformément à la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse, vous avez droit à des conseils et à un soutien rapides, gratuits, neutres et confidentiels, quelle que soit votre décision. Le centre de consultation peut vous aider sur des questions sociales, psychologiques, financières et juridiques, vous fournir des informations spécialisées ou vous aider à prendre une décision. Vous pouvez vous adresser au centre de consultation seul·e, en couple ou avec une autre personne de référence.

Centre officiel de consultation en matière de grossesse du canton de Lucerne

elbe – Fachstelle für Lebensfragen,
Schwangerschaft & Familienplanung
Hertensteinstrasse 28
6004 Luzern

☎ +41 41 210 10 87

✉ info@elbeluzern.ch

🌐 <https://elbeluzern.ch>

Centre de consultation en matière d'adoption

PACH – Pflege- und Adoptivkinder
Suisse
Pfingstweidstrasse 16
8005 Zürich

☎ +41 44 205 50 40

✉ info@pa-ch.ch

🌐 <https://pa-ch.ch>

Centres de consultation médicale

🌐 <https://luks.ch>

Site de Lucerne
Luzerner Kantonsspital
Frauenklinik
Haus 21
Spitalstrasse
6000 Luzern 16

☎ +41 41 205 35 10

✉ frauenklinik.luzern@luks.ch

Site de Sursee
Luzerner Kantonsspital
Frauenklinik
Spitalstrasse 16a
6210 Sursee

☎ +41 41 926 42 00

✉ frauenklinik.sursee@luks.ch

Site de Wolhusen
Luzerner Kantonsspital
Gynäkologie und Geburtshilfe
Spitalstrasse 50
6110 Wolhusen

☎ +41 41 492 84 05

✉ anmeldung-wolhusen.frauenklinik@luks.ch

Votre gynécologue

Centres de conseil social

 <https://sobz.ch>

SoBZ Region Willisau-Wiggertal
Kreuzstrasse 3B, Postfach
6130 Willisau

 +41 41 972 56 20

 info@sobz-willisau.ch

 <https://sobz-willisau-wiggertal.ch>

SoBZ Region Entlebuch, Wolhusen
und Ruswil
Hauptstrasse 13
6170 Schüpfheim

 +41 41 485 72 00

 info@sobz-entlebuch.ch

 <https://sobz-entlebuch.ch>

Zentrum für Soziales – site de Hochdorf
Bankstrasse 3b, Postfach
6281 Hochdorf

 +41 41 914 31 31

 hochdorf@zenso.ch

 <https://zenso.ch>

Zentrum für Soziales – site de Sursee
Christoph-Schnyder-Strasse 4b
6210 Sursee

 +41 41 925 18 25

 sursee@zenso.ch

 <https://zenso.ch>

Stadt Luzern – Kinder Jugend Familie
Kasernenplatz 3
6000 Luzern

 +41 41 208 72 90

 info@contactluzern.ch

 <https://contactluzern.ch>

Stadt Luzern – Sozialzentrum Rex
Obergrundstrasse 3
6002 Luzern

 +41 41 208 72 22

 <https://stadtluzern.ch>

Numéros d'urgence généraux

Luzerner Psychiatrie – Zentrale Anmelde- und
Koordinationsstelle (ZAK)
Schafmattstrasse 1
4915 St. Urban

 +41 58 856 53 00

 anmeldung@lups.ch

 <https://lups.ch/zuweisung-alt/zak>

147 – Pro Juventute (pour les enfants / jeunes)

 147

 0800 147 000

 <https://147.ch/fr/>

143 – La Main Tendue (pour les adultes)

 143

 <https://www.143.ch/fr/>